

Commune
de
Saint Georges d'Espéranche
Isère

ARRÊTÉS DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le 06/05/2024

ID : 038-213803893-20240417-AR_91_2024-AI

S²LOW

Le Maire de la Commune de Saint Georges d'Espéranche,

N° 91-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article notamment l'article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

DÉLÉGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL.

ARRÊTE

Article 1 :

Madame CHEMIN Marjorie, Conseillère Municipale, est nommée pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil dans ladite Commune, afin de célébrer le mariage de Monsieur MOLLARD Nicolas et Mademoiselle CONTASSOT Laura le samedi 15 juin 2024 à 13h30.

Madame Le Maire

De

Saint Georges d'Espéranche

À

Madame CHEMIN Marjorie

Article 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, et copie en sera adressée à Madame le Sous-Préfet. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à Saint Georges d'Espéranche, le mercredi 17 avril 2024.



Le Maire,

Brigitte GROIX.

Notifié le : 23/04/2024
Signature de l'intéressée :

CHEMIN Marjorie.

Le Maire certifie exécutoire
le présent arrêté
Transmise en
Sous-Préfecture par
télétransmission
le

sous sa responsabilité